Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_08-DE

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2026-10-12-08

SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 6
Nombre de délégués votants	: 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :

Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :

Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : MOBILITES ALTERNATIVES – PROXIM ITI PRO

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2025_02_20/10 du 20 février 2025 relative à la reprise des mobilités alternatives par Proxim iTi et approuvant la proposition d'offre de reprise de la gestion des mobilités alternatives du SM4CC ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_08-DE

VU la délibération n°2025_07_08/13 relative aux tarifications Proxim iTi Pro et Proxim iTi Jeunes

CONSIDERANT les premiers accompagnements employeurs réalisés depuis juillet 2025,

Monsieur le Président propose une réactualisation du modèle de convention « Proxim iTi Pro » pour clarifier ou ajuster certains éléments (en jaune dans le modèle de convention annexé).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (18 voix pour) :

- APPROUVE le nouveau modèle de convention « Proxim iTi Pro » en annexes ;

- AUTORISE M. le Président à signer la convention du dispositif « Proxim iTi Pro », ci-jointe ;

- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 12 octobre 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC D.G.S.	Hélène PLOUVIER